

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1990

14 août 2008

SOMMAIRE

Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	95514	Hoffmann-Thill Marisca Sàrl	95514
Alba Master Company S.A.	95482	Integra Consultancy Services S.A.	95481
Alba Master Holding Company SA	95482	Italux Emballages S.à.r.l.	95510
alp Lux Immobilien S.à r.l.	95518	Jilbee S. à r.l.	95480
Arranmore	95513	K&K Entreprise Générale S.à r.l.	95514
Asia Capital Investments S.à r.l.	95509	Kwaki S.à r.l.	95511
Asia Capital Investments S.à r.l.	95494	Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à.r.l.	95510
Association d'Aide par le Travail Théra- peutique pour Personnes Psychotiques	95514	LSF A&T Investments S.à r.l.	95494
Beim Schrainer S.à.r.l.	95509	LSF A&T Investments S.à r.l.	95494
Bergerat Monnoyeur	95518	LX Priv	95474
CGM Lux 1 S.à r.l.	95480	Made in Italy S.à r.l.	95511
CGM Lux 3 S.à r.l.	95482	Marshall Investments S.A.	95480
Construction Métallique du Centre Sàrl	95512	P3M Prestige S.A.	95493
Danko Holding SPF S.A.	95474	Peinture et Décor Delev S.à r.l.	95513
Delaux Partner's Sàrl	95509	Pemgroup Lux S.A.	95474
DKMT S.à r.l.	95513	PFPC Luxembourg S.à r.l.	95494
Edimag S.A.	95481	PORTAL Luxembourg S.A.	95508
Ediprint Sàrl	95481	Servimmo S.à.r.l.	95512
Efisia Investments SPF S.A.	95474	SES Subsidiary 1	95510
Electro Security S.à r.l.	95509	Sidermat S.A.	95510
Far East Invest S.A.	95503	SMELOAN Financing S.A.	95482
Focus Services S.à r.l.	95512	Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine- Italie S.A.	95511
Frederico S.à r.l.	95517	Technimobilière S.A.	95482
Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l.	95474	Trans-Sud Logistics S.à r.l.	95513
Go Life S.à r.l.	95511	Vanbreda Risk & Benefits	95479
Gregorius Guy S.à r.l.	95512	White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l.	95480
		World Coffee Group S. à r.l.	95520

Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 32A, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.768.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 17 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 28 juillet 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008096349/225/12.

(080111194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Efsia Investments SPF S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008096357/242/13.

(080111076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pemgroup Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 juillet 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008096350/218/13.

(080111067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

LX Priv, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 140.395.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

- MONTEBELLO FINANCES, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.805, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné le 10 juillet 2008. Le prédit pouvoir, après avoir été signé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Sièges social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LX PRIV».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II.- Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de quarante mille euros (40 000.- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sont soumis à une obligation générale de confidentialité, consistant en l'interdiction de divulgation, même après la cessation de leurs fonctions, des informations relatives à la société et susceptibles, le cas échéant, de porter préjudice aux intérêts de cette dernière.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou, représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée, par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation-préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés "par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV.- Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à huit heures trente.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un, ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 32. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire ainsi qu'il suit aux quatre cents (400) actions représentant le capital social:

	Actions
- MONTEBELLO FINANCES, société anonyme préqualifiée, quatre cents actions	400
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été libérées intégralement par un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40 000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1. L'Assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an deux mille neuf.
2. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille huit.

95479

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de trois mille cinq cents euros (3 500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de 'la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, exerçant les pouvoirs attribués à l'Assemblée des associés, conformément à l'article 200-2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, a pris les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de quatre membres. Sont nommés administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

a) Monsieur Jean-Jacques FREY, président directeur général de société, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry, Chemin des Poses Franches, 11;

b) Madame Céline LE GALLAIS-FREY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce;

c) Monsieur Benoît LEGOUT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce;

d) Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers.

2. Est désigné comme Commissaire aux comptes pour un terme échéant également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

- La société PKF ABAX Audit, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

3. L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à l'un ou plusieurs de ses membres.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DAL ZOTTO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9604. — Reçu: deux cents euros 40.000.- à 0,5% = 200.-.

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008095887/207/268.

(080110397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Vanbreda Risk & Benefits, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.547.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO REVISEURS D'ENTREPRISES, 66-13, Uitreidingstraat, B-266 Antwerpen n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2006.

L'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2006 a nommé comme réviseur d'entreprises pour une durée de deux ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- ATRIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.442.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008095554/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008096362/272/12.

(080111417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Marshall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008096361/231/15.

(080110803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

CGM Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.046.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CGM Lux 1 S.à r.l.

Cornelius Obert / Jean-Luc Spetz

Référence de publication: 2008096278/9264/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12179. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jilbee S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.884.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour JILBEE SARL
Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096376/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08837. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

I.C.S. Assurances et Finances, Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour INTEGRA CONSULTANCY SERVICES SA
Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096373/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10428. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.290.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour EDIMAG SA
Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096374/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08844. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Ediprint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.557.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour EDIPRINT SARL
Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096375/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08842. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Alba Master Holding Company SA).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.640.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52408 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008096359/211/12.

(080110909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CGM Lux 3 S.à r.l.
Cornelius Obert / Jean-Luc Spetz

Référence de publication: 2008096279/9264/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12185. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008096032/202/12.

(080110233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

SMELOAN Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.394.

STATUTES

In the year two thousand and eight on the eighteenth day of July.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting SME Loan Financing, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, The Netherlands, and being registered with the trade register of the Chamber of commerce in Amsterdam under number 34302052.

being represented by Mr Henri DA CRUZ, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on July 18, 2008, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

1. Form, name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law dated 22 March 2004 on securitisation (hereafter the "Securitisation Law") and will be governed by the provisions of the Securitisation Law, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Law") and the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "SMELOAN Financing S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve, directly or indirectly or through another entity, as vehicle for any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law and consists, in particular but without limitation, in the acquisition, the assumption and securitisation of risks relating to claims or assets including loans, receivables, notes or any other financial instruments, or obligations assumed by third parties together with any accessory rights and entitlements acquired by the Company of whatsoever nature (including, for the avoidance of doubt, derivative instruments) and/or any other assets or risks within the meaning of Article 53 of the Securitisation Law, being referred to as the "Securitisation Assets".

3.2 The Company may in particular carry out the securitisation of loans and factoring receivables originated in respect of financing granted to individuals or small and medium enterprises (together with any accessory rights and entitlements relating thereto, such as security interests and other forms of collateral, including in relation to real estate assets), by way of acquisition or assumption of risks relating thereto from the entities having granted such loans or entities having subsequently acquired them, or from any entities having acquired the factoring receivables.

3.3 To carry out such operations, the Company may:

3.3.1 issue bonds, notes or any other form of debt securities or debt instruments the return or value of which shall depend on the return based on the performance of either (i) one or more separate compartments, if any, or (ii) some or all of the Securitisation Assets. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing these securities in a manner which would require the company to obtain a license under Article 19 of the Securitisation Law. The Company may borrow in other forms to the extent required for the purpose of the securitisation operation or any parts thereof (including any warehousing arrangements). Instruments of any particular class may be issued in one or more tranches;

3.3.2 enter into any agreements necessary to the acquisition and securitisation of such Securitisation Assets including, without being limited to, any hedging agreements or other derivative transactions or warehousing arrangements and loan agreements relating thereto;

3.3.3 sell, assign or otherwise dispose of all or any of its rights and obligations under or accessory to the Securitisation Assets in such manner as the Board of Directors or any other person appointed for such purpose shall approve from time to time or as shall be determined by the terms of the issuing documents of the instruments issued in respect of the Securitisation Assets;

3.3.4 enter into any transactions that it may deem necessary for the purpose of managing its assets and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company.

3.4 The Company may carry out its activities through one or more compartments created in accordance with Article 5 below.

3.5 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful to its corporate object and which are able to promote the latter's accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Compartments.

5.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

5.2 The rights of holders of instruments (including in particular debt securities) issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

5.3 Subject to clause 5.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments (including in particular debt securities) issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

5.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

5.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

5.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

6. Limited recourse, subordination and non petition.

6.1 The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities (whether of the Company or any compartment). Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (1) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under clause 25 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, unless so required by law.

6.2 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the "Investor") in and any creditor (the "Creditor") of the Company (or a compartment) and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (whether in relation to a compartment or not) (the "Contracting Party") agrees not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company (except in relation to any security granted to it, subject to the terms thereof), (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Chapter II - Capital

7. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100 %).

8. Form of the shares. The shares are in registered form. Shares issued in registered form may not be converted into bearer form.

9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

10. Modification of capital.

10.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Bonds, notes and other debt instruments

11. Registered or bearer form. The Company may issue debt securities under registered or bearer form. The debt securities, if issued under registered form, may not be exchanged or converted into bearer form, except in accordance with the terms and conditions of such debt instruments.

Chapter IV - Directors, board of directors, external auditors

12. Board of directors.

12.1 The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

12.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

13. Meetings of the board of directors.

13.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman with a two (2) days prior notice, except in case of urgency. Notice of meeting is sent to all Directors by fax, email or letter or by any other communication means. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places previously determined by resolution of the Board of Directors. The Chairman has to convene a meeting at the request of two Directors. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

13.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

13.6 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

13.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors.

14. General powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

15. Delegation of powers.

15.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

15.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

16. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of two (2) Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by two (2) Directors, but only within the limits of such power.

17. External auditor. The accounts of the Company are audited by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors.

The Board of Directors will determine their number, their remuneration and the term of their office.

18. Conflict of interests.

18.1 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

18.2 The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

19. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders.

19.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

19.2 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes any shareholder decisions in writing.

19.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

19.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In case all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

19.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

19.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

19.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by video-conference or by telecommunications means, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

19.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

19.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the shareholders present or represented. The expressed votes do not include those attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or has cast a blank or invalid vote.

19.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and, where applicable, the bondholders and in compliance with any other legal requirement.

20. Place and date of the annual general meeting of shareholders.

20.1 Subject to Article 19.2 above if there is only one shareholder, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last day of the month of May at nine (9) o'clock, and for the first time in 2009.

20.2 If such day is not a business day, the meeting will be held on the next following business day.

21. Other general meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth (1/5) of the capital of the Company.

22. Votes. Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, distribution of dividends

23. Business year.

23.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2008.

23.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

24. Distribution of dividends.

24.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.

24.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

24.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, liquidation

25. Dissolution, liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles, but only after maturity of any instruments issued by the Company or their early termination in accordance with the terms thereof.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

25.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for 310 (three hundred and ten) shares as follows:

	shares
Stichting SME Loan Financing	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 4,800.-.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting SME Loan Financing, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the sole shareholder passed the following resolutions:

1. The address of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:
 - a) Robert Jan SCHOL, director, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Paul VAN BAARLE, director, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - c) Jorge PEREZ LOZANO, director, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting SME Loan Financing, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre du commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34302052.

dûment représentée par Mr Henri DA CRUZ, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er}.- Forme, dénomination sociale, siège social, objet, durée

1. Forme, dénomination sociale.

1.1 Il est par la présente formé une société anonyme (la "Société") qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la "Loi Titrisation") et sera régie par la Loi Titrisation, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination: "SMELOAN Financing S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune où a été établi le siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à rétablissement complet et retour à la normale de la situation, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de conclure, d'accomplir et de servir, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, comme véhicule toutes opérations de titrisation telles que permises par la Loi Titrisation et consiste notamment, mais non limitativement, dans l'acquisition, la prise en charge et la titrisation de risques liés à des créances ou des biens y compris des prêts, des créances, des valeurs mobilières ou de toute sorte d'instruments financiers, ou d'engagements assumés par des tiers ensemble avec tous droits accessoires et droits de toute nature acquis par la Société (y compris des instruments dérivés) et/ou tous autres biens ou risques au sens de l'article 53 de la Loi Titrisation (ci-après les "Biens Titrisés").

3.2 La Société peut notamment effectuer la titrisation de prêts et de créances d'affacturage nés de financements accordés à des personnes physiques ou à des petites et moyennes entreprises (ensemble avec tout droits accessoires et droits y afférents, tels que les sûretés et autres formes de garanties, y compris ceux en relation avec des actifs immobiliers), par voie d'acquisition ou de prise en charge des risques afférents à ces prêts auprès des entités ayant accordées ou acquis subséquentement ces prêts ou de toute entité ayant acquis les créances d'affacturage.

3.3 Pour effectuer de telles opérations la Société peut:

3.3.1 émettre des obligations, des valeurs mobilières ou toute autre forme de titres de dette ou d'instruments de dette, dont le rendement ou la valeur dépend du rendement basé sur la performance de (i) un ou plusieurs Compartiments séparés, le cas échéant, ou (ii) de tout ou partie des Bien Titrisés. De tels titres peuvent être émis à titre privé ou au public (avec cotation en bourse ou non), sans pouvoir toutefois émettre ces titres de manière à ce que la Société doive

obtenir une licence en vertu de l'article 19 de la Loi Titrisation. La Société peut emprunter sous d'autres formes dans la mesure nécessaire pour les besoins de tout ou partie de l'opération de titrisation (y compris tous accords de constitution de portefeuilles (warehousing arrangements)). Les instruments de toute catégorie peuvent être émis en une ou plusieurs tranches;

3.3.2 conclure tout contrat nécessaire à l'acquisition et à la titrisation de tels Biens Titrisés y compris, mais sans y être limité, tout contrat d'opération de couverture ("hedging agreement") ou transactions sur produits dérivés ou accords de constitution de portefeuilles (warehousing arrangements) et tous contrats de prêt y relatif;

3.3.3 vendre, céder ou disposer de toute autre manière de tout ou partie de ses droits et engagements relatifs ou accessoires aux Biens Titrisés de telle manière que le Conseil d'Administration ou tout autre personne nommée à cet effet approuvera de temps en temps ou telle que déterminé par les stipulations des documents d'émission des instruments émis et adossés aux Biens Titrisés;

3.3.4 conclure toutes transactions qu'elle jugera nécessaires à la gestion de ses actifs et, dans les limites de l'article 61 (3) de la Loi Titrisation, donner tout type de garanties et constituer tout type de sûreté, par voie d'hypothèque, de gage, de nantissement ou de tout autre moyen portant sur les actifs et les droits de la Société.

3.4 La Société peut effectuer ses activités via un ou plusieurs compartiments créés conformément à l'article 5 ci-dessous.

3.5 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées ou utiles à son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou son développement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Compartiments.

5.1 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte du patrimoine de la Société.

5.2 Les droits des porteurs d'instruments (y compris en particulier des titres de dette) émis en relation avec un compartiment et les droits des créanciers qui sont relatifs à ou sont nés en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment.

5.3 Sous réserve de l'article 5.6 ci-dessous, les actifs de chaque compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des porteurs d'instruments (y compris en particulier des titres de dette) émis en relation avec un compartiment et les droits des créanciers qui sont nés en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment.

5.4 Nonobstant ce qui précède, si, suivant le rachat ou le remboursement en entier des instruments émis en relation avec un compartiment et la satisfaction en entier et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

5.5 Le Conseil d'Administration (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, de tels comptes étant une preuve concluante des actifs se rattachant à chacun des compartiments en absence d'erreur manifeste.

5.6 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon tout autre règle de répartition considérée plus opportune par le Conseil d'Administration.

5.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

6. Limitation de recours et de mesures d'exécution (non-pétition), subordination.

6.1 Les créances ou plus généralement les prétentions des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après paiement de tous autres créanciers, investisseurs ou détenteur d'autres titres (de la Société ou de tout compartiment). Toutes les créances ou plus généralement les prétentions que les actionnaires peuvent avoir contre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances ou plus généralement aux prétentions que tous créanciers, investisseurs ou détenteurs de titres de dettes peuvent avoir contre la Société. Aucun actionnaire ne peut (i) requérir la faillite de la Société ou, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 25 des présentes, demander l'ouverture toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société, à moins que ceci ne soit requis par la loi.

6.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur (l'"Investisseur") dans, et tout créancier (le "Créancier") de, la Société et toute personne qui est en relations contractuelles avec la Société (que ce soit en relation avec un compartiment ou non) (la "Partie Contractante") accepte de ne pas (1) requérir la faillite de la Société ou demander l'ouverture toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou de (2) saisir un quelconque actif de la Société, sans considération du fait que l'actif en question appartienne (i) au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société (à

l'exception de toutes sûretés lui consenties et suivant les stipulations contractuelles y relatives) ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) fait partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Chapitre II.- Capital, actions

7. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), divisé en trois cents dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

8. Nature des actions. Les actions son nominatives. Les actions émises sous la forme nominatives ne peuvent pas être converties en action au porteur.

9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

10. Modification du capital.

10.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues en matière de modification des Statuts.

10.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Chapitre III.- Obligations, valeurs mobilières et autres instruments de dette

11. Obligations nominatives ou au porteur. La Société peut émettre des instruments nominatifs de dette ou au porteur. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou converties en instruments de dette au porteur, à moins que cela ne soit fait en conformité avec les stipulations des ces instruments de dette.

Chapitre IV.- Administrateurs, conseil d'administration, reviseur d'entreprises

12. Conseil d'administration.

12.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") qui est constitué d'au moins trois (3) membres (chacun un "Administrateur"), qui ne doivent pas obligatoirement être actionnaires.

12.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un Administrateur élu sans aucune indication de durée de mandat est réputé avoir été élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de cette élection.

12.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de départ en retraite ou autre raison, les Administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la ratification ce cette nomination.

13. Réunions du conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

13.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, avec un préavis de deux (2) jours, sauf en cas d'urgence. L'avis de convocation est envoyé à tous les Administrateurs par fax, email ou lettre ou tout autre moyen de communication. Des avis de convocations séparées ne sont pas requis pour les réunions tenues aux dates et lieux précédemment fixés par résolution du Conseil d'Administration. Le Président doit convoquer une réunion à la demande de deux Administrateurs. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à l'exigence et aux formalités de convocation.

13.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

13.4 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en donnant procuration écrite à un autre Administrateur. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par écrit.

13.5 Toutes décisions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, le Président dispose d'une voix de partage.

13.6 L'utilisation d'équipement de vidéo conférence et au moyen de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

13.7 Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés

transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

13.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

14. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs et la représentation de la Société pour la conduite de la gestion journalière des affaires de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non, agissant suivant les conditions et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

15.2 Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

16. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

17. Reviseur d'entreprises. Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leur fonction.

18. Conflict d'intérêt.

18.1 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à ces délibérations. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte de toutes opérations dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt opposé à celui de la Société.

18.2 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes de la gestion journalière de la Société conclues dans des conditions normales.

Chapitre V.- Assemblée générale des actionnaires

19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

19.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes les actions de la Société en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

19.2 S'il y a seulement un actionnaire, cet unique actionnaire assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes décisions par écrit.

19.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

19.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

19.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

19.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les points soumis au vote dans ces formulaires.

19.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne.

19.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

19.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, la formulation de celles concernant l'objet de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux actions pour lesquels les Actionnaires n'ont pas participé au vote en question ou se sont abstenus de voter ou ont donné un vote blanc ou invalide.

19.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et détenteurs de titres et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

20. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

20.1 Sous réserve de l'article 19.2 ci-dessus, en cas d'actionnaire unique, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jours du mois de mai à neuf (9) heures, et pour la première fois en 2009.

20.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

21. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant un cinquième (1/5) du capital de la Société.

22. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en mandatant par écrit une autre personne.

Chapitre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

23. Année sociale.

23.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

23.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

24. Répartition des bénéfices.

24.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.

24.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

24.3 Le Conseil d'Administration peut verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI- Dissolution, liquidation.

25. Dissolution, liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts, mais uniquement après maturité des titres émis par la Société ou leur résiliation anticipée conformément aux stipulations qui les régissent.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII.- Loi applicable

22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi Titrisation et à la Loi sur les Sociétés.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

	actions
Stichting SME Loan Financing	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés sont remplies, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué 4.800,- EUR.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, Stichting SME Loan Financing, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'actionnaire unique, adopte les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2012:

a) Robert Jan SCHOL, directeur, résident professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) Paul VAN BAARLE, directeur, résident professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

c) Jorge PEREZ LOZANO, directeur, résident professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30325. — Reçu € 1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008095888/206/606.

(080110371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

P3M Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008096386/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10538. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

LSF A&T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 89.368.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096381/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09914. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

LSF A&T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 89.368.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096380/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09912. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096379/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10130. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

PFPC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 137.676.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFPC Corp., a company organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware,

here represented by Mr Jean Brucher, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Wilmington, USA, on 18 June 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of PFPC Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 12th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 976 of 21 April 2008;

- That the shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to convert the existing 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred USD) each into 50,000.- (fifty thousand) shares having a nominal value of USD 1.- (one USD) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to create 10 (ten) new classes of shares numbered from A to J, with each share in these new classes of shares having a nominal value of USD 1.- (one USD) and having specific features in case of redemption and cancellation.

Third resolution

The sole shareholder decides to allocate the 50,000 (fifty thousand) existing shares of the Company having a nominal value of USD 1.- (one USD) each to the class of shares A.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by USD 70,588,770.- (seventy million five hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy USD) to bring it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand USD) to USD 70,638,770.- (seventy million six hundred thirty-eight thousand seven hundred seventy USD) by the issuance of

- 7.013.877 (seven million thirteen thousand eight hundred seventy-seven) class A shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class B shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class C shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class D shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class E shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class F shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class G shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class H shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class I shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class J shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, PFPC Corp. prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to receive the 50,000 (fifty thousand) class A shares of a par value of USD 1.- (one USD) each corresponding to the previous 500 (five hundred) shares of the Company and to subscribe to 70,588,770.- (seventy millions five hundred eighty eight thousand seven hundred seventy) new shares (the "New Shares") of a par value of USD 1.- (one USD) each, being all fully subscribed and entirely paid up and distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 7.013.877 (seven million thirteen thousand eight hundred seventy-seven) class A shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class B shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class C shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class D shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class E shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,

- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class F shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class G shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class H shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class I shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class J shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each.

The sole shareholder, prenamed, represented as stated above, declares to fully pay up the New Shares by a contribution in kind consisting of 100% of the shares in:

- PFPC POLAND sp. z o.o. ("PFPC POLAND"), a company incorporated and existing under Polish law, with registered address at ul. Białoskórnicza 1, 50-134 Wrocław, Poland, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register under number KRS 0000285336,
- PFPC INTERNATIONAL LIMITED ("PFPC INTERNATIONAL"), a company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered address at Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration office in Ireland under n ° 206361,
- PFPC BANK LIMITED ("PFPC BANK"), a company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered address at Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under n ° 233557,
- RIVERSIDE PENSION PLAN LIMITED ("RIVERSIDE PENSION PLAN"), a company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered address at Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under registration no. 432730.

Such contribution in an aggregate amount of USD 70.588.770.- (seventy millions five hundred eighty eight thousand seven hundred seventy USD) will be entirely allocated to the Company's share capital.

It results from the resolutions of the management board of PFPC POLAND dated as of 10 June 2008 and from a certificate issued on 10 June 2008 by PFPC POLAND that, as of the date of such written resolutions and certificate:

- PFPC Corp. is the full owner of 100% shares in PFPC POLAND;
- Such shares represent 100% of the issued share capital of PFPC POLAND;
- none of the shares is subject to any mortgages, charges, pledge or other encumbrances;
- according to the laws of Poland and the articles of association of PFPC Poland, such shares are freely transferable;
- on 9 June 2008, such shares are worth at least USD 181,925.- (one hundred eighty-one thousand nine hundred twenty-five USD).

Such written resolutions and certificate and copies of the 9 June 2008 unaudited financial statements of PFPC POLAND and a Fortis statement dated as of 10 June 2008, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

It results from the resolutions of the management board of PFPC INTERNATIONAL dated as of 10 June 2008 and from a certificate issued on 10 June 2008 by PFPC INTERNATIONAL that, as of the date of such written resolutions and certificate:

- PFPC Corp. is the full owner of 100% shares in PFPC INTERNATIONAL;
- Such shares represent 100% of the issued share capital of PFPC INTERNATIONAL;
- none of the shares is subject to any mortgages, charges, pledge or other encumbrances;
- according to the laws of Ireland and the articles of association of PFPC INTERNATIONAL, such shares are freely transferable;
- on 31 May 2008, such shares are worth at least USD 43,134,672.- (forty-three million one hundred thirty-four thousand six hundred seventy-two USD) and that there has been no substantial change in the value of PFPC INTERNATIONAL between the issuance of the interim financial statements and the date of the above-mentioned written resolutions.

Such written resolutions and certificate and copies of the 31 December 2007 financial statements audited by Pricewaterhouse Coopers and most recent interim financial statements dated as of 31 May 2008, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

It results from the resolutions of the management board of PFPC BANK dated as of 10 June 2008 and from a certificate issued on 10 June 2008 by PFPC BANK that, as of the date of such written resolutions and certificate:

- PFPC Corp. is the full owner of 100% shares in PFPC BANK;
- Such shares represent 100% of the issued share capital of PFPC BANK;

- none of the shares is subject to any mortgages, charges, pledge or other encumbrances;
- according to the laws of Ireland and the articles of association of PFPC BANK, such shares are freely transferable;
- on 31 May 2008, such shares are worth at least USD 27,272,172.- (twenty-seven million two hundred seventy-two thousand one hundred seventy-two USD) and that there has been no substantial change in the value of PFPC BANK between the issuance of the interim financial statements and the date of the above-mentioned written resolutions.

Such written resolutions and certificate and copies of the 31 December 2007 financial statements audited by Price-waterhouse Coopers and most recent interim financial statements dated as of 31 May 2008, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

It results from the resolutions of the management board of RIVERSIDE PENSION PLAN dated as of 10 June 2008 and from a certificate issued on 10 June 2008 by RIVERSIDE PENSION PLAN that, as of the date of such written resolutions and certificate:

- PFPC Corp. is the full owner of 100% shares in RIVERSIDE PENSION PLAN;
- Such shares represent 100% of the issued share capital of RIVERSIDE PENSION PLAN;
- none of the shares is subject to any mortgages, charges, pledge or other encumbrances;
- according to the laws of Ireland and the articles of association of RIVERSIDE PENSION PLAN, such shares are freely transferable;
- on 31 May 2008, such shares are worth at least USD 1.- (one USD) and that there has been no substantial change in the value of RIVERSIDE PENSION PLAN between the issuance of the interim financial statements and the date of the above-mentioned written resolutions.

Such written resolutions and certificates and copies of the 31 December 2007 financial statements drafted by Price-waterhouse Coopers and most recent interim financial statements dated as of 31 May 2008 after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company and to insert a new article 7, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 70,638,770.- (seventy million six hundred thirty eight thousand seven hundred seventy USD), represented by 70,638,770.- (seventy million six hundred thirty-eight thousand seven hundred seventy) shares of a par value of USD 1.- (one USD) each, all fully subscribed and entirely paid up and distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class A shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class B shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class C shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class D shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class E shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class F shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class G shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class H shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class I shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,
- 7.063.877 (seven million sixty-three thousand eight hundred seventy-seven) class J shares of a par value of USD 1.- (1 USD) each,

Each share, either class A, B, C, D, E, F, G, H, I or J, confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends."

" **Art. 7.** The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption, which may take place at any time, the Company has made sufficient profits or holds sufficient reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole member or of the members adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the members as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

d) The redemption price per share (the «Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

Share Redemption Price = Share nominal value + Distributable sums / Number of the shares in the class of shares redeemed

Where:

- The Share nominal value is the nominal value of each share of the class of shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company.

- The distributable sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the relevant financial year, in the meaning of article 72-1 of the Law or, as the case may be, the realised profits since the end of the last financial year preceding the year during which the class of shares is planned to be redeemed, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the interim accounts.

e) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.

f) Any amendment of any stipulations of the present articles 6 and 7 shall be carried out by a resolution of the sole member or of the members, adopted at the extraordinary general meeting of the members at the unanimity of all the members."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to create an un-issued but authorized capital and to insert a new article 8 in the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 8.** The authorized capital is fixed at USD 73,000,000.- (seventy-three million USD) consisting of 73,000,000.- (seventy-three million) shares of any class of issued shares or of a new class of shares or of various new classes of shares, having a par value of USD 1.- (one USD) each. During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the manager or the board of managers is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing members a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves consequently to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation of the company.

Capital duty exemption request

As the shares newly issued by the Company have hereby been entirely subscribed by a contribution in kind consisting of shares respectively representing 100% of each share capital of PFPC POLAND, PFPC INTERNATIONAL, PFPC BANK and RIVERSIDE PENSION PLAN, prenamed, with their registered office being located in a EU member state, the Sole Shareholder declares that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated EUR 7,000.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 10, rue de Vianden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PFPC Corp., une société de droit de l'état de Delaware, ayant son siège social à 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware,

ici représentée par Monsieur Jean Brucher, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Wilmington, (USA) le 18 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé de la société PFPC Luxembourg S.à.r.l., société à responsabilité limitée, (la «Société») ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 976 du 21 avril 2008;

- Que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent USD) chacune en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un USD) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer 10 (dix) nouvelles classes de part sociales de A à J, chaque action dans ces nouvelles classes d'actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un USD) et des droits spéciaux en cas de rachat et d'annulation.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'attribuer les 50.000 (cinquante mille) parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale de USD 1,- (un USD) chacune à la classe d'actions A.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 70.588.770,- (soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix USD) pour porter son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille USD) à USD 70.638.770,- (soixante-dix millions six cent trente-huit mille sept cent soixante-dix USD) par l'émission de

- 7.013.877 (sept millions treize mille huit cent soixante-dix sept) parts sociales de classe A d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe B d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe C d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe D d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe E d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe F d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe G d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe H d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe I d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe J d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune.

Souscription et Libération

Ensuite l'associé unique, PFPC Corp., préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare recevoir 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de USD 1,- (un USD) chacune, correspondant aux anciennes 500 (cinq cents) parts sociales de la Société et souscrire à 70.588.770,- (soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille

sept cent soixante-dix) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales» d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune, entièrement souscrites et libérées et réparties entre les différents types et classes de parts sociales comme suit:

- 7.013.877 (sept millions treize mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe A d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe B d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe C d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe D d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe E d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe F d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe G d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe H d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe I d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe J d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune.

L'associé unique déclaré libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales par apport en nature consistant en 100% des actions de:

- PFPC POLAND sp. z.o.o. («PFPC POLAND»), une société de droit polonais, ayant son siège social à ul. Białoskörnica 1, 50-134 Wrocław, Poland, enregistré dans le registre des entrepreneurs du «National Court Register» sous le numéro KRS 0000285336;

- PFPC INTERNATIONAL LIMITED («PFPC INTERNATIONAL»), une société de droit irlandais, ayant son siège social à Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, enregistrée au "Companies Registration office" en Irlande sous le numéro 206361;

- PFPC BANK LIMITED («PFPC BANK»), une société de droit irlandais, ayant son siège social à Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, enregistrée au "Companies Registration office" en Irlande sous le numéro 233557;

- RIVERSIDE PENSION PLAN LIMITED («RIVERSIDE PENSION PLAN») une société de droit irlandais, ayant son siège social à Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Ireland, enregistrée au "Companies Registration office" en Irlande sous le numéro 432730.

Ledit apport d'un montant total de USD 70.588.770,- (soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt huit mille sept cent soixante-dix USD) sera intégralement affecté au capital de la Société.

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance de PFPC POLAND en date du 10 juin 2008 et d'un certificat de PFPC POLAND en date du 10 juin 2008 que, à la date desdites résolutions et dudit certificat,

- PFPC Corp. est le propriétaire de 100% des actions de PFPC POLAND;
- De telles actions représentent 100% du capital social émis de PFPC POLAND;
- aucune action n'est grevée d'une hypothèque, d'une charge, d'un gage ou de tout autre nantissement;
- conformément au droit polonais et aux statuts de PFPC POLAND, de telles actions sont librement cessibles;
- en date du 9 juin 2008, les actions sont évaluées à USD 181.925,- (cent quatre-vingt un mille neuf cent vingt-cinq USD).

De telles résolutions écrites et certificat et des copies du bilan non audité du 9 juin 2008 de PFPC POLAND ainsi qu'un extrait de compte de Fortis daté du 10 juin 2008, resteront, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance de PFPC INTERNATIONAL en date du 10 juin 2008 et d'un certificat de PFPC INTERNATIONAL en date du 10 juin 2008 que, à la date desdites résolutions et dudit certificat,

- PFPC Corp. est le propriétaire de 100% des actions de PFPC INTERNATIONAL;
- De telles actions représentent 100% du capital social émis de PFPC INTERNATIONAL;
- aucune action n'est grevée d'une hypothèque, d'une charge, d'un gage ou de tout autre nantissement;
- conformément au droit irlandais et aux statuts de PFPC INTERNATIONAL, de telles actions sont librement cessibles;

- en date du 31 mai 2008, les actions sont évaluées à USD 43.134.672,- (quarante-trois millions cent trente-quatre mille six cent soixante-douze USD) et qu'il n'y a pas eu de changement substantiel dans la valeur de PFPC INTERNATIONAL entre l'émission des bilans intérimaires et la date des prédites résolutions écrites.

De telles résolutions écrites et certificat et des copies du bilan du 31 décembre 2007 de PFPC INTERNATIONAL audité par Pricewaterhouse Coopers ainsi que les plus récents bilans intérimaires en date du 31 mai 2008, resteront, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance de PFPC BANK en date du 10 juin 2008 et d'un certificat de PFPC BANK en date du 10 juin 2008 que, à la date desdites résolutions et dudit certificat,

- PFPC Corp. est le propriétaire de 100% des actions de PFPC BANK;
- De telles actions représentent 100% du capital social émis de PFPC BANK;
- aucune action n'est grevée d'une hypothèque, d'une charge, d'un gage ou de tout autre nantissement;
- conformément au droit irlandais et aux statuts de PFPC BANK, de telles actions sont librement cessibles;
- en date du 31 mai 2008, les actions sont évaluées à USD 27.272.172,- (vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille cent soixante-douze USD) et qu'il n'y a pas eu de changement substantiel dans la valeur de PFPC BANK entre l'émission des bilans intérimaires et la date des prédites résolutions écrites.

De telles résolutions écrites et certificat et des copies du bilan du 31 décembre 2007 de PFPC BANK audité par Pricewaterhouse Coopers ainsi que les plus récents bilans intérimaires en date du 31 mai 2008, resteront, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte des résolutions écrites du conseil de gérance de RIVERSIDE PENSION PLAN en date du 10 juin 2008 et d'un certificat de RIVERSIDE PENSION PLAN en date du 10 juin 2008 que, à la date desdites résolutions et dudit certificat,

- PFPC Corp. est le propriétaire de 100% des actions de RIVERSIDE PENSION PLAN;
- De telles actions représentent 100% du capital social émis de RIVERSIDE PENSION PLAN;
- aucune action n'est grevée d'une hypothèque, d'une charge, d'un gage ou de tout autre nantissement;
- conformément au droit irlandais et aux statuts de RIVERSIDE PENSION PLAN, de telles actions sont librement cessibles;
- en date du 31 mai 2008, les actions sont évaluées à USD 1,- (un USD) et qu'il n'y a pas eu de changement substantiel dans la valeur de RIVERSIDE PENSION PLAN entre l'émission des bilans intérimaires et la date des prédites résolutions écrites.

De telles résolutions écrites et certificat et des copies du bilan du 31 décembre 2007 de RIVERSIDE PENSION PLAN préparé par Pricewaterhouse Coopers ainsi que les plus récents bilans intérimaires en date du 31 mai 2008, resteront, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel article 7 comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 70.638.770,- (soixante-dix millions six cent trente huit mille sept cent soixante-dix USD), représenté par 70.638.770,- (soixante-dix millions six cent trente huit mille sept cent soixante-dix) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe A d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe B d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe C d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe D d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe E d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe F d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe G d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe H d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,
- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe I d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune,

- 7.063.877 (sept millions soixante-trois mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe J d'une valeur de USD 1,- (un USD) chacune.

Chaque part sociale, qu'elle soit de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I ou J, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.»

« **Art. 7.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit:

Les parts sociales sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

d) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = Valeur nominale de la part + Sommes distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi ou, selon les cas, aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent l'année durant il est prévu que la classe d'actions soit rachetée, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intermédiaires.

e) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

f) Toute modification d'une quelconque stipulation des articles 6 et 7 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de créer un capital autorisé, non-émis, et d'insérer un nouvel article 8 dans les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à USD 73.000.000,- (soixante-treize millions USD), représenté par 73.000.000 (soixante-treize millions) d'actions de n'importe quelle classe d'actions ou d'une nouvelle classe d'actions ou de différentes nouvelles classes d'actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un USD) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société libérée par un apport en nature constitué respectivement de 100% du capital social des sociétés PFPC POLAND, PFPC INTERNATIONAL, PFPC BANK and RIVERSIDE PENSION PLAN, prénommées, ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, l'Associé Unique déclare que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 7.000,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, rue de Vianden, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean BRUCHER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, LAC/2008/26183. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008095842/7241/479.

(080110010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Far East Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.371.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the first of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by Mr. Antonio INTINI, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 1st 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by Ms. Cindy SZABO, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 1st 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "FAR EAST INVEST S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Tuesday of April at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional disposition

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1.- "LANNAGE S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7'750
2.- "VALON S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7'750
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares	15'500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the statutory auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
- 2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
- 3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as statutory auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par Monsieur Antonio INTINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "FAR EAST INVEST S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois d'avril à 15 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
2.- "VALON S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
TOTAL: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. INTINI, C. SZABO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9234. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008095819/239/293.

(080110123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

PORTAL Luxembourg S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.893.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PORTAL Luxembourg SA

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096372/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10432. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Delaux Partner's Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.653.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *DELAUX PARTNER'S SARL*

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096377/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08836. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Beim Schrainer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 75.459.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *BEIM SCHRAINER SARL*

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096371/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10425. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Electro Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.931.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096370/5585/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12106. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096378/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10129. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Italux Emballages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 38.279.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BEIM SCHRAINER SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008096388/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10435. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SES Subsidiary 1, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 juillet 2008.

Ferdinand Kayser

Administrateur

Référence de publication: 2008096420/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07197. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Sidermat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 129.736.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2008.

Madame Lerbs Kahrien

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008096421/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06944. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Lettrages et Auto Design Grillo Franco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.550.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 14 mai 2008.
Monsieur Grillo Franco
Gérant

Référence de publication: 2008096422/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06948. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Go Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5808 Fentange, 3, rue Jean Baptiste Stiff.
R.C.S. Luxembourg B 110.930.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 27 juin 2008.
Monsieur Gastebois Olivier
Gérant

Référence de publication: 2008096419/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03212. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Kwaki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 67, rue Rahm.
R.C.S. Luxembourg B 97.122.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 01^{er} mai 2008.
Madame Eischen Francine
Gérante

Référence de publication: 2008096423/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06953. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SIBELIT, Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008096424/6371/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12375. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Made in Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 54.898.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.2008.
Madame FREISING Fabienne
La Gérante

Référence de publication: 2008096425/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Construction Métallique du Centre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.420.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.07.08.

MOREL Jean-Luc

Le Gérant

Référence de publication: 2008096426/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gregorius Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue Wolkengruewen.

R.C.S. Luxembourg B 66.670.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.07.08.

Guy GREGORIUS

Le Gérant

Référence de publication: 2008096427/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Servimmo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.397.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096430/3309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10321. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Focus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 59.255.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.07.08.

Andrew Mc Kell

Le Gérant

Référence de publication: 2008096428/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

DKMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Hirebüsch.

R.C.S. Luxembourg B 131.355.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 juin 2008.

Monsieur Devos Damien

Gérant

Référence de publication: 2008096418/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03208. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Trans-Sud Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.239.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2008.

Monsieur Lommel Michel

Gérant

Référence de publication: 2008096417/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03203. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Arranmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.431.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096429/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08957. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Peinture et Décor Delev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.259.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mai 2008.

Monsieur Delev Aleksandar

Gérant

Référence de publication: 2008096416/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03199. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

K&K Entreprise Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 119.806.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 02 mai 2008.

Monsieur Zouitane Abdelfatah

Gérant

Référence de publication: 2008096415/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03196. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Hoffmann-Thill Marisca Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 40.796.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096432/3309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10368. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/08.

Robert de WAHA

Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2008096440/2203/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12189. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

A.T.P. asbl, Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 688.

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2008 entre les soussignés:

Dr. Marc Gleis, médecin spécialiste en neuro-psychiatrie de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Fentange,

Dr. Patrick Gondoin, médecin spécialiste en psychiatrie de nationalité française, demeurant à Leudelange,
Dr. Sophie Hédo-Quoirin, médecin spécialiste en psychiatrie de nationalité belge, demeurant à Kehlen,
Dr. Jean Marc Lang, médecin spécialiste en psychiatrie de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Sanem,
Mme. Monique Leners, assistante sociale de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Ernzen,
M. Léon Schmit, infirmier hospitalier gradué de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Warken,
Dr. Roger Thilges, médecin spécialiste en neuro-psychiatrie de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Bereldange,
M. Romain Thillman, psychologue de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Reckange,
Dr. Jean-Jacques Wirtz, médecin spécialiste en psychiatrie de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Luxembourg,
il est décidé une modification des statuts qui annule et remplace en intégralité les statuts en vigueur. Les statuts en vigueur à partir du 9 juillet 2008 sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée ASSOCIATION D'AIDE PAR LE TRAVAIL THERAPEUTIQUE POUR PERSONNES PSYCHOTIQUES, en abrégé A.T.P. asbl

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi à Walferdange, 91, rue de l'église. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée

Art. 4. Objet. L'association a pour but l'aide aux personnes atteintes de maladies psychiatriques avec priorité donnée aux personnes psychotiques. L'association vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle par la création de conditions favorables et à leur permettre d'atteindre la meilleure qualité de vie possible ce qui constitue une perspective de psychiatrie sociale.

Ceci peut se réaliser par la création et la gestion de structures adaptées à cet objectif, notamment des ateliers thérapeutiques et des ateliers protégés. Cela peut aussi se réaliser par la diffusion d'informations et l'offre de formations ainsi que par l'intervention auprès de pouvoirs publics et d'autres institutions.

L'association peut faire tous les actes contribuant à la réalisation de cet objet social. L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 5. Associés. L'association compte un minimum de neuf associés.

Elle se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Les membres actifs:

Leur admission est prononcée par l'assemblée générale. Sauf démission ou exclusion, il n'y a pas de limite de durée à cette qualité. Quant au nombre maximum des membres actifs, il n'y a pas de limite. Sont susceptibles de poser leur candidature au poste de membre actif que les personnes physiques.

Les membres d'honneur:

Ce titre est décerné par l'assemblée générale. Il ne s'accompagne pas d'un droit de vote. En dehors des membres d'honneur, tous les membres disposent d'un droit de vote égal. Quant au nombre maximum des membres d'honneur, il n'y a pas de limite.

Art. 6. Admission, exclusion, démission. Les admissions et les exclusions sont prononcées par l'assemblée générale. La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour l'admission d'un nouveau membre actif. La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour toute exclusion que ce soit celle d'un membre actif ou d'un membre d'honneur.

L'exclusion ne pourra être prononcée que pour motifs graves, tels que la violation des statuts, actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association. Toutes les propositions concernant les admissions ou les exclusions doivent figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Peut être considéré comme démissionnaire, tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation un an après la date d'échéance. L'information de ce fait lui sera communiquée par lettre recommandée. En absence de paiement, la démission sera considérée comme effective un mois après la date d'envoi de la lettre recommandée visée ci-avant.

Art. 7. Le conseil d'administration. Il se compose au moins de trois et au plus de neuf membres élus par l'assemblée générale qui en arrête préalablement le nombre. Les administrateurs sont élus pour une année renouvelable. Ne sont pas éligibles à un poste d'administrateur, les membres actifs étant sous louage de service à l'ATP asbl, ainsi que toutes personnes travaillant activement ou sous la responsabilité de l'ATP asbl dans les services de l'ATP asbl.

Le conseil d'administration est chargé de gérer les affaires courantes, les comptes et le budget annuel de l'ATP asbl et de la représenter dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il jouit pour ce faire des pouvoirs les plus larges sous réserve des objets prévus par la loi et par les présents statuts pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire. La réunion est présidée par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président, ou à défaut, par le membre le plus âgé du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et à chaque fois qu'un tiers des administrateurs en fait la demande. En cas d'empêchement, ces membres peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Lors

d'une réunion un administrateur ne peut en représenter qu'un seul autre. Les réunions sont convoquées au moins dix jours à l'avance par le président ou le secrétaire. La convocation, écrite, envoyée à chaque administrateur mentionne l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage de voix, la décision est reportée à une séance ultérieure. En cas de nouveau partage, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les membres du conseil d'administration désignent entre eux ceux qui exercent les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. À la demande d'un membre du conseil d'administration, l'élection se fera par vote secret. Les membres ainsi désignés forment le bureau exécutif auquel le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion courante. L'absence d'unanimité lors d'un vote du bureau exécutif oblige le bureau à renvoyer la décision au conseil d'administration qui statuera définitivement.

Le conseil d'administration peut aussi déléguer à tout mandataire, associé ou non, des pouvoirs spéciaux déterminés.

Pour toutes les réunions du conseil d'administration et du bureau, il est tenu un procès-verbal élaboré par le secrétaire et approuvé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration respectivement du bureau.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil d'administration peut procéder par cooptation à la désignation d'un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur l'élection définitive de ce membre.

Les actes qui engagent l'association sont signés par le président et le secrétaire ou en cas d'empêchement, par des administrateurs qui agissent en leur remplacement.

Art. 8. L'assemblée générale. Elle comprend tous les membres actifs. Elle se réunit selon les besoins sur convocation du conseil d'administration. Elle se réunit au moins une fois par an pour l'approbation des comptes et des budgets. Elle doit aussi se réunir si un cinquième des associés en fait la demande.

Elle peut délibérer valablement quelque soit le nombre des membres présents à l'exception des cas prévus par les articles 8 et 20 (modification des statuts, dissolution) de la loi du 21 avril 1928. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix sauf lorsque l'assemblée générale délibère conformément aux articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 et à l'article 6 des présents statuts. Un membre peut se faire représenter par un autre. Lors d'une assemblée générale, un membre ne peut pas représenter plus d'un seul autre.

Le conseil d'administration fera connaître aux membres par voie d'invitation individuelle, au moins quinze jours à l'avance, le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale. L'assemblée ne peut pas prendre de décisions en dehors de l'ordre du jour. Cependant, toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Les procès-verbaux des assemblées générales, dressés par le secrétaire et signés par le secrétaire et l'administrateur ayant présidé l'assemblée générale, sont conservés au siège de l'association où tous les associés et tiers, peuvent en prendre connaissance.

L'assemblée générale a notamment dans sa compétence:

- l'admission et l'exclusion des membres.
- la nomination et la révocation des administrateurs.
- l'approbation des comptes et des budgets.
- la nomination d'un commissaire aux comptes.
- la modification des statuts.
- la dissolution de l'association.

La modification des statuts est mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale à la demande de la majorité simple des administrateurs ou d'un cinquième des membres actifs.

Les règles applicables au vote et à la délibération sont celles reprises à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 9. Cotisation et don. Le montant et les modalités de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale. La cotisation pour les membres actifs ne peut dépasser le montant de 100 €. Elle vient à échéance au début de l'année sociale.

Pour les membres d'honneur aucune cotisation minimale n'est fixée.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces, sous réserve de l'autorisation prévue par l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 10. Tenue des comptes. Les comptes sont tenus et réglés sous la responsabilité du trésorier. Chaque mouvement devra être documenté par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par le commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 11. Patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue le patrimoine qui appartient en propre à l'association sans que les associés puissent y faire valoir un droit individuel.

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine est à verser à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue à celle de l'ATP asbl.

Art. 13. Renvoi à la loi et compositions du premier conseil d'administration. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Signé: Dr. Gleis Marc, Dr. Gondoin Patrick, Dr. Hédo-Quoirin Sophie, Dr. Lang Jean Marc, Mme Leners Monique, M. Schmit Léon, Dr. Thilges Roger, M. Thillman Romain, Dr. Wirtz Jean-Jacques

Walferdange, le mercredi 09 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008095549/9256/127.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10659. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Frederico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 89.371.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Samir BOUZLEMT, directeur, né à Thionville (France), le 29 mai 1974, demeurant à L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie;

2. Monsieur Parid BOURENNANE, ouvrier, né à Villerupt (France), le 23 mai 1966, demeurant à F-57390 Russange, 39, rue de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Samir BOUZLEMT, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants déclarent être, suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 10 juin 2008, publiée au Mémorial C numéro 1677 du 08 juillet 2008, les seuls associés de la société à responsabilité limitée FREDERICO S. à r.l., avec siège social à L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 89.371,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1655 du 19 novembre 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 956 du 25 septembre 2004.

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1. Monsieur Samir BOUZLEMT, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Farid BOURENNANE, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach à L-122 9 Luxembourg, 3, rue de Bender.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

2. Madame Rachel Délia Ginette COLOCCI, ouvrière, née à Troyes (France), le 17 mai 1971, demeurant à L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach, actuellement gérante de la société est nommée pour le futur gérant technique de la société.

3. Monsieur Samir BOUZLEMT et Monsieur Farid BOURENNANE, prénommés, sont nommés gérants administratifs de la société.

4. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bouzlemt, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9483. - Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008095871/219/47.

(080110729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Bergerat Monnoyeur, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Zone d'Activités «Am Brill».

R.C.S. Luxembourg B 7.557.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Cédric KUCHLER, demeurant 1, rue de l'Eglise, F57330 Hettange Grande comme responsable du service après vente:

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration décide de lui confier la gestion journalière du service après-vente, et donc le pouvoir d'engager ce département dans ce cadre par sa seule signature pour les montants ne dépassant pas EUR 5.000,-. Pour tout montant dépassant EUR 5.000,-, la signature conjointe de l'administrateur délégué ou de la personne chargée de la gestion journalière est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095553/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

alp Lux Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 140.457.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtszitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Savino M. PISTIS, Immobilienmakler, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Februar 1963, wohnhaft in D-54292 Trier, Bahnhofstrasse 30-32.

2) Herr Michel LEHNERT, Immobilienmakler, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. August 1968, wohnhaft in D-54296 Trier, Gloucesterstrasse 11.

3) Herr Martin BETTINGER, Immobilienmakler, geboren in Saarbrücken, (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Januar 1963, wohnhaft in D-66709 Weiskirchen, Im Heckenwald 13.

4) Herr Martin MÜLLER, Immobilienmakler, geboren in Daun, (Bundesrepublik Deutschland), am 6. November 1982, wohnhaft in D-54550 Daun, Arensbergstrasse 15.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist "alp Lux Immobilien S.à r.l".

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Herr Savino M. PISTIS, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile,	25
2) Herr Michel LEHNERT, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile,	25
3) Herr Martin BETTINGER, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile,	25
4) Herr Martin MÜLLER, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile,	25
Total: einhundert Anteile,	100

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg.

2.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Savino M. PISTIS, Immobilienmakler, geboren in Trier, am 7. Februar 1963, wohnhaft in Bahnhofstrasse 30-32, 54292 Trier und

- Herr Michel LEHNERT, Immobilienmakler, geboren in Trier, am 2. August 1968, wohnhaft in Gloucesterstrasse 11, 54296 Trier

3.- Die Gesellschaft wird rechtmäßig und in allen Umständen durch die Kollektivunterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: PISTIS; LEHNERT; BETTINGER; MÜLLER; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2008. Relation GRE/2008/2964. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents, 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Juli 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096491/231/126.

(080111490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

World Coffee Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.593.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52161 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008096367/211/11.

(080110920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.